

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 340'000.- dans le cadre de la construction du nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts (MCBA) pour :

- **les études et la mise au point du projet Ying-Yang en vue de sa mise à l'enquête sur le site de Bellerive**
- **la détermination du montant de son investissement**
- **la détermination de ses coûts d'exploitation**

La commission chargée de l'étude de cet EMPD était composée des membres suivants : Mmes Fabienne Despot et Béatrice Métraux, MM. Michael Buffat, Jean-Michel Dolivo, Jean-Michel Favez, Yves Ferrari, Lucas Girardet (remplaçant Alexis Bally), Rémy Jaquier, Grégoire Junod, Michel Miéville, Alain Monod, Mario-Charles Pertusio, Gabriel Poncet, Philippe Randin, Pierre Rochat, Jean Christophe Schwaab et Jean-Marie Surer, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Elle était assistée dans ses travaux par : Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et M. le conseiller d'Etat François Marthaler (les deux conseillers d'Etat travaillant en tandem sur ce dossier, comme sur l'ancienne école de chimie), Mme Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, M. Bernard Fibicher, directeur du MCBA, et M. Eric Perette, architecte cantonal. A tous vont nos remerciements pour leur fructueuse collaboration, l'excellence de leurs réponses à nos très nombreuses questions et l'atmosphère constructive qu'ils ont apportée.

Un remerciement particulier va à Mme Sophie Donche Gay, adjointe de Mme B. Waridel, qui a pris les notes de séance avec précision et compétence.

Votre commission s'est réunie à quatre reprises à la salle du Bicentenaire :

1. 28.01.2008 14h15-17h30
2. 05.02.2008 17h30-19h30 (MM. Rémy Jaquier et Pierre Rochat étaient excusés)
3. 19.02.2008 14h00-17h00 (Mme Fabienne Despot était absente)
4. 11.03.2008 17h15-19h00 (Mme Monique Weber Jobé remplaçait M. Grégoire Junod)

Outre le volumineux EMPD reçu, la commission a pu bénéficier des documents suivants :

- *Rapport destiné au Conseil d'Etat du Canton de Vaud*, mars 2000 (après autorisation du Conseil d'Etat)
- *Analyse des scénarios, rapport au Conseil d'Etat*, annexe, bureau Kolecek, février 2000
- *Analyse des scénarios*, Le Flon site n° 1, février 2000
- *Sites-Analyse des scénarios*, bureau Kolecek, août 2002
- *Comparaison des sites Flon 2-Bellerive*, juin 2002

- *Brochure SHAS sur le Palais de Rumine*, guide des monuments d'art et d'histoire, 2008
- *Convention entre l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne au sujet du legs de Rumine*, de 1888

Que le Conseil d'Etat soit ici remercié pour la transmission de ces différents documents, qui ont permis aux membres de la commission d'approfondir le sujet.

D'emblée, je tiens à dire que le présent rapport de la commission sera plus succinct que le très détaillé et excellent EMPD du Conseil d'Etat, document contenant de vastes informations, notamment sur l'histoire du MCBA et la genèse du choix du site, éléments qui ne seront pas repris ici.

Le présent EMPD (II) s'inscrit dans la deuxième étape ayant pour objectif la création du nouveau MCBA à Lausanne-Bellerive. Il fait suite à un premier EMPD (I), qui demandait un crédit pour les études préliminaires visant à l'édification d'un nouveau MCBA sur le site de Bellerive, à Lausanne, suivi d'un EMPD complémentaire faisant état de la prise en charge du projet également par le secteur privé. Le Grand Conseil a accepté ces EMPD en novembre 2002.

L'EMPD II vise à obtenir un financement complémentaire en vue de procéder aux études nécessaires à la mise à l'enquête du nouveau MCBA ; il concrétise la volonté du Conseil d'Etat de construire à Bellerive un nouveau bâtiment, fort du projet Ying-Yang accepté à l'unanimité du jury en 2005 ; il traite de l'élaboration du dossier de mise à l'enquête, de la clarification des servitudes, de la détermination des frais d'exploitation.

Important : la discussion sur le site de Bellerive a déjà eu lieu dans le cadre de l'EMPD I ; le site de Bellerive est donc considéré comme définitif et la discussion ouverte par l'EMPD II ne porte plus sur ce sujet.

Si cet EMPD II est accepté par le Grand Conseil, il sera suivi d'un EMPD III en 2009, qui traitera du crédit d'ouvrage permettant de livrer le nouveau MCBA en 2012.

Il est important de rappeler aussi dans ce rapport que le nouveau MCBA à Lausanne-Bellerive est un des éléments forts du programme de législature 2007-2012. Le Conseil d'Etat l'a rappelé en commission et a affirmé également que ce nouveau musée ne se ferait pas au détriment d'autres musées dans le canton en particulier et de la culture dans le Canton de Vaud en général.

Il est également important de rappeler dans ce rapport que le crédit de CHF 340'000.- demandé dans cet EMPD II représente la part de l'Etat sur un total de crédit d'étude de CHF 2'040'000.-, cofinancé également par :

- Loterie romande (CHF 1'000'000.-)
- Fondation Leenaards (CHF 300'000.-)
- FERL, Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise (CHF 400'000.-)

Ainsi, le modeste montant de CHF 340'000.- aurait pu être simplement et uniquement soumis à la COFIN du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a décidé de le soumettre au Grand Conseil en accomplissant un acte politique fort et courageux. Le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir à nouveau le débat démocratique par souci de transparence et pour que le parlement confirme son intention de 2002.

Nous constatons ainsi avec satisfaction que le Conseil d'Etat tient à renouer avec le fil de ce projet qui, en raison de sa complexité et de son côté émotionnel, se déroule sur une longue période ; le risque est ainsi grand de perdre le rythme nécessaire à l'aboutissement du projet.

La commission salue donc le courage et l'honnêteté ainsi que la volonté de transparence et de dialogue politique du Conseil d'Etat. Il y va de la cohérence de la mise en place de cet important projet.

Entre 2002 et 2008, il faut bien avouer que le contexte financier du canton a changé ; ainsi le rééquilibrage des finances cantonales permet de considérer cet investissement d'un œil plus optimiste. C'est pourquoi plusieurs députés de la commission, réticents lors du débat au Grand Conseil de l'EMPD I pour des raisons essentiellement financières, sont dorénavant enthousiastes pour le nouveau MCBA.

Dans le but d'ouvrir le dialogue et le débat de manière plus approfondie, une majorité de la commission – par 7 oui, 6 non et 3 abstentions – a souhaité auditionner des représentants du collectif Grand Rumine et de la Fondation de soutien au MCBA.

A. Audition de MM. Julien Goumaz et Michel Thévoz, membres du collectif Grand Rumine, opposants au projet du MCBA à Bellerive

Les membres de ce collectif, sans être opposés à un nouveau MCBA et au projet Ying-Yang, souhaitent un MCBA renouvelé, agrandi et polyfonctionnel, mais surtout – et c'est essentiel pour eux – bénéficiant d'une situation centrale à Lausanne.

Ils craignent qu'avec le départ du MCBA à Bellerive, le centre-ville se désertifie, préférant un centre-ville d'échange à une vitrine touristique au bord du lac.

Ils souhaitent ainsi un Palais de Rumine réaménagé selon de nouveaux critères muséographiques, avec un complexe de bâtiments existants (Palais de Rumine, cinéma Romandie, Musée Arlaud) et un complexe de bâtiments à créer sur la place de la Riponne (nouveaux bâtiment sur le site de l'ancienne Grenette et le long de la rue du Tunnel).

Ils prônent un déménagement de la BCU à Arlaud et Dorigny, des collections de géologie à Dorigny et le placement de la numismatique et de l'archéologie à Avenches, le musée de zoologie étant maintenu sur le site du Grand Rumine.

Ils semblent être opposés au statut juridique de fondation de droit public, craignant qu'on privatise derechef les collections publiques.

Enfin, les deux représentants ont affirmé en commission que leur projet de Grand Rumine serait moins cher, mais ils n'ont pas pu transmettre des données chiffrées précises, notamment sur la possibilité de construire une structure sur le vide (parking de la Riponne).

B. Audition de Me François Carrard, président de la Fondation de soutien au nouveau MCBA

Cette fondation de soutien au MCBA, présidée par Me François Carrard, est composée de plusieurs personnalités d'envergure, dont MM. Pierre Keller et Georges Gagnebin. Me Carrard, tout en nous communiquant son enthousiasme pour le projet du nouveau MCBA à Bellerive, nous a rappelé les buts de cette fondation, qui a remplacé en 2007 l'ancienne Fondation pour la création du Musée Cantonal des Beaux-Arts :

- recueillir 50% des fonds nécessaires à la construction d'un nouveau MCBA à Bellerive (les engagements déjà avancés sont d'environ 18 millions de francs sur les 33 millions attendus du secteur privé) ;
- susciter et encourager puis représenter les nouveaux collectionneurs et bailleurs de fonds potentiels qui souhaiteraient se joindre à l'Etat dans l'entreprise du nouveau musée ;
- soutenir par tous les moyens appropriés l'idée et le projet du nouveau musée.

Me Carrard a clairement affirmé devant la commission que la Fondation soutient le projet de Bellerive, seulement le projet de Bellerive et rien d'autre que le projet de Bellerive ; la démarche de la Fondation est liée à ce projet.

Forte de ces renseignements complémentaires sur ce projet cantonal d'importance, notre commission a traité cet EMPD II avec des discussions très nourries, parfois âpres. Plusieurs problématiques ont été abordées, dont voici ici les principales :

1. Avenir du Palais de Rumine après le départ du MCBA à Bellerive

C'est l'élément qui a suscité le plus de doutes et de discussions, malgré les explications déjà très précises contenues dans l'EMPD en pages 13 à 15 sur les intentions déjà élaborées par le Gouvernement.

Plusieurs députés ont évoqué le plan relatif au Palais de Rumine et aux montants prévus pour le projet de réaménagement des lieux après le déménagement du MCBA à Bellerive. Le terme de "aire de

grande solitude" a même été utilisé.

Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et M. le conseiller d'Etat François Marthaler ont affirmé que le projet du nouveau MCBA et le réaménagement du Palais de Rumine s'enchaîneront dans la cohérence, mais qu'il est difficile de réaliser les deux projets simultanément. Le Conseil d'Etat doit maintenant, par l'acceptation de cet EMPD II, avoir une certitude sur l'avenir du MCBA à Bellerive ; c'est pourquoi l'avenir du Palais de Rumine n'est encore qu'au stade de réflexion. Mais dès cet EMPD sous toit, le Conseil d'Etat se mettra au travail pour une demande de crédit pour Rumine, EMPD qui sera prêt au moment de la présentation de l'EMPD III pour le MCBA. Ainsi, en 2009, le Grand Conseil aura à traiter un EMPD sur Rumine-Arlaud, projet qui ne sera réalisé qu'au-delà de 2012, soit après la fin de la présente législature. Afin de convaincre les commissaires de leur travail de planification et d'engagement sur ce dossier, les conseillers d'Etat leur ont remis un planning d'intention général sur l'avenir Rumine-Arlaud, document qui figure en annexe à ce rapport.

2. Accès au futur musée, mesures liées aux transports et connexions urbaines

La plupart des commissaires évoquent en commission la faiblesse de cet EMPD sur cette problématique générale des transports et de l'accès au nouveau MCBA.

La crainte que ce projet renforce les transports individuels motorisés au détriment de la mobilité douce et des transports publics est évoquée plusieurs fois en commission. Pour certains députés, il y a urgence d'étudier un transport public reliant les institutions muséographiques et sportives (Learning Center de l'EPFL, installations sportives de l'UNIL, futur stade olympique de Lausanne (projet "Métamorphose"), stade Pierre de Coubertin, etc.) ainsi que le renforcement piétonnier pour se rendre de la station Ouchy du M2 au futur musée avec la réalisation d'une passerelle sur le lac.

Un amendement consensuel tenant compte de toutes les remarques faites par les commissaires sera déposé à l'article 1 du décret, pour demander d'étudier de manière plus détaillée le problème des connexions urbaines en tenant compte du développement des transports publics, de la mobilité douce, des cheminements piétonniers ainsi que de l'aménagement des rives.

3. Avenir de la muséographie à Lausanne et dans le canton

Quelques commissaires craignent que la réalisation de ce nouveau musée se fasse au détriment de la culture dans notre canton et qu'il ne reste plus d'argent pour les autres disciplines culturelles, rappelant que dans le Canton de Vaud, il n'y a pas de base légale pour la culture. Les deux conseillers d'Etat se sont voulus rassurants et ont répété en commission que, malgré la priorité du nouveau MCBA inscrite dans le programme de législature, la culture vaudoise au sens large du terme ne sera pas oubliée.

4. Réflexions sur la programmation des expositions permanentes ou temporaires, sur le contenu plutôt que sur le contenant

Bien que ce ne soit pas le sujet du présent EMPD, certains députés estiment qu'il manque, dans ce document, une réflexion de fond sur la programmation des expositions, affirmant que la fréquentation de l'actuel MCBA s'essouffle et qu'il ne suffira pas de le déménager au bord du lac, dans un autre contenant, pour augmenter les visiteurs, mais qu'il faudra revoir le problème du contenu si l'on veut attirer un large public, et pas seulement élitaire.

Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon estime que les éléments de programmation se trouvent disséminés ça et là dans le texte de l'EMPD, mais aussi dans les documents complémentaires au concours d'architecture ; elle signale à juste titre que la programmation comprend aussi bien la conservation, le stockage et la présentation des collections ; il s'agit d'un axe fort qui permettra au musée de développer sa vocation patrimoniale. L'actuel MCBA à Rumine, par manque de place, doit décider en permanence s'il va exposer des éléments patrimoniaux ou des expositions temporaires liées à des artistes non vaudois, ne pouvant le réaliser simultanément et rendant difficile une activité proactive au niveau de la médiation culturelle, notamment à l'égard des enfants et des écoles.

Il est bon de rappeler dans ce rapport que si le nouveau MCBA à Bellerive se réalise, l'Etat pourra compter sur le dépôt de différentes collections promettant une programmation prestigieuse :

- Collection Jean Planque (courtier de Beyeler), collection bien connue, exposée dans le monde entier,
 - Collection des époux Dubois (M. Alain Dubois est malheureusement décédé en février de cette année),
 - Collection Alice Pauli (galeriste de renom international),
- ces deux dernières d'art contemporain de haute facture.

Il faut également rappeler ici que les collections de tapisseries anciennes et contemporaines de la fondation Toms Pauli resteront à Rumine.

Enfin, il est vrai que les actuelles extraordinaires collections cantonales qui croupissent dans les caves du Palais de Rumine et dans les profondeurs de l'ancienne centrale expérimentale de Lucens suffisent à elles seules à remplir le futur MCBA et lui offrir des programmations fabuleuses.

5. Fondation de droit public

Quelques doutes ont aussi été exprimés en commission à propos de ce futur statut juridique du musée. Il faut savoir que beaucoup d'institutions culturelles ont adopté ce statut et qu'il convient fort bien ; il a également été adopté pour le MCBA, convenant et correspondant aux attentes des deux parties.

En plus des explications précises de l'EMPD en page 17, il est bon de rappeler quelques éléments qui justifient le choix de ce statut juridique :

- Institution du musée inscrite dans une loi cantonale, soumise au Grand Conseil et offrant une certaine lisibilité de la structure ;
- Encaissement de ses propres recettes et réinvestissement selon les besoins, non soumis à l'annualité des budgets de l'Etat ;
- Facilitation de la récolte de l'argent des sponsors et mécènes, et de tout le financement externe.

Afin de dépolitiser le débat et de le rendre le plus neutre possible du point de vue idéologique, Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon apporte formellement une modification du texte de l'EMPD en page 17, 3e tiret, en remplaçant "entité étatique" par "budget de l'Etat".

6. Etanchéité du bâtiment

La discussion a aussi porté sur l'étanchéité du bâtiment placé au bord du lac, notamment en cas de très fortes intempéries ou même d'un éventuel petit tsunami.

Le Conseil d'Etat a répondu à cette remarque en affirmant sa confiance totale aux ingénieurs de très haut niveau qui ont participé de près à la préparation technique et scientifique de ce projet.

7. Autres éléments de discussion, précisions

7.1 Dénomination future du musée

Des craintes ont été exprimées en commission que l'appellation "Cantonal" ne soit pas reprise pour la qualification du futur musée, donnant peut-être une étiquette trop privée. Le Conseil d'Etat s'est voulu rassurant en affirmant qu'il avait l'intention de maintenir l'appellation "Musée Cantonal des Beaux-Arts".

7.2. Fréquentation du futur musée

Le chiffre de 95'000 visiteurs par an a été établi par l'institution "Museum Développement", chargée de l'étude de marché. Celle-ci a fait deux fois l'analyse, en retombant sur le même chiffre.

7.3. Financement

Le montant total de CHF 67'975'352.- se veut le plus transparent possible. Il tient compte du renchérissement (CHF 7'975'352,-), mais aussi d'éléments tels que l'adaptation du parking de Bellerive, le déménagement des collections, le déplacement des forains (Cirque Knie compris) et de l'Open Air.

7.4 Business plan

Le *business plan* n'est pas encore établi avec précision. Il se fera après l'adoption de cet EMPD et parallèlement à l'étude qui mènera au crédit d'ouvrage (EMPD III).

7.5 Esthétique du projet Ying-Yang

Rappelons ici que le jury, présidé par l'ancien conseiller d'Etat Philippe Biéler et dans lequel on trouve une majorité de spécialistes en urbanisme, en architecture et en aménagement de musées, a choisi en 2005, parmi plus de 250 dossiers, le projet Ying-Yang des architectes zurichois Berrel, Wülser et Kräutler, et ceci à l'unanimité.

Bien sûr, ce projet peut plaire ou ne pas plaire, on est en plein débat subjectif, débat qui n'est pas à l'ordre du jour. Il y a cependant une certaine confusion entre le plan-masse, objet du lauréat du concours 2005, qui définissait essentiellement une volumétrie et une implantation du futur édifice, et le projet définitif, affiné, intégré dans l'environnement lacustre. Les membres de la commission ont pu s'en convaincre en visualisant le petit film sur le futur MCBA, qui présente le bâtiment de manière élaborée, avec notamment le travail tout en nuances des façades.

7.6 Liens avec d'autres projets urbanistiques lausannois

Un député a évoqué le manque de lien urbanistique entre le futur musée et d'autres projets tels que par exemple "Métamorphose" (futur stade olympique), ouvrant le débat sur toute la problématique urbanistique de la Ville de Lausanne. Il lui a été répondu que ce musée doit être pris pour lui-même et que les liens urbanistiques relèvent avant tout de la compétence de la Ville de Lausanne, qui engage, il faut le rappeler, 5 millions de francs dans ce projet.

7.7 Application de l'article 163 Cst VD

La construction d'un musée est une charge nouvelle qui doit être compensée. Après deux exercices bénéficiaires, le Conseil d'Etat peut compenser l'amortissement sur les excédents budgétaires ordinaires. Vu la modestie du montant, soit CHF 43'400.-, il sera pris en charge par l'excédent budgétaire du DFJC lui-même.

Au terme de ces discussions, une majorité de la commission s'est clairement dessinée en faveur de ce crédit.

Les onze députés favorables au projet, malgré le manque d'information sur les accès et les mesures liées aux transports, se retrouvent avec enthousiasme autour des arguments suivants :

- Il s'agit d'un *bon projet*, arrivant au *bon moment*; après plus de quinze ans de vaches maigres, l'Etat investit dans un musée dont les retombées économiques, touristiques et culturelles seront profitables pour l'ensemble du Canton de Vaud.
- Bien que le débat ait eu lieu dans le cadre de l'EMPD I en 2002, la majorité des députés tient à rappeler que ce musée est prévu au *bon endroit*: Bellerive est un écrin de rêve pour un musée des Beaux-Arts, c'est un site idéal, l'actuel terrain – "no man's land" jonché de quelques excréments de chiens – étant mis en valeur. Enfin, c'est aussi l'occasion d'achever la mutation lacustre voulue par Expo 64, avec un bâtiment construit dans une architecture contemporaine subtile, en phase avec la magnificence du lac, aux qualités écologiques indiscutables et qui permet une souplesse d'utilisation.
- L'érection du nouveau MCBA permettra de créer des synergies avec Ouchy, tout le sud de la ville et toute l'agglomération lausannoise :
 - o *synergies culturelles* avec les musées Olympique, de l'Elysée, du Vieil-Ouchy, Romain de Vidy, ainsi qu'avec le Théâtre de Vidy ;
 - o *synergies sportives et de loisirs* avec la piscine de Bellerive, la stade Pierre de Coubertin, le futur stade olympique de Lausanne ("Métamorphose"), les installations sportives de l'UNIL, le Learning Center de l'EPFL et autres zones de loisirs dans le secteur du bord du lac (promenades, CGN, etc.) ;
 - o *synergies scientifiques* avec le jardin botanique, les ateliers de la CGN, l'IMD, l'UNIL, l'EPFL, etc.

- Le financement, partenariat public-privé, réparti à parts égales, est une des rares occasions où l'on voit les collectivités (Canton et Ville de Lausanne) et l'économie se mettre d'accord sur un projet, avec un statut juridique convenant aux deux parties et avec l'assurance que l'Etat garde le contrôle de l'exploitation du musée (le musée reste un service public, le bâtiment ainsi que les collections restent propriété de l'Etat).
- Enfin, le nouveau MCBA permettra la mise en valeur des formidables collections propriété de l'Etat de Vaud et des collections privées promises (Planque, Dubois, Paul) grâce aux nouvelles surfaces disponibles.

Refuser le projet à ce stade de l'avancement du dossier, c'est revenir à zéro et tout recommencer. C'est réduire à néant le projet abouti et très longuement mené, étape par étape. C'est pénaliser, pire, sacrifier une génération tout entière. C'est donc le moment de le réaliser. Avec la mort du collectionneur Alain Dubois en février dernier, on voit que le temps presse dorénavant, sachant que d'autres collectionneurs ont limité leur engagement dans le temps et que certains sponsors ou mécènes attendent impatiemment la décision du Grand Conseil pour s'engager davantage.

Soutenir le nouveau MCBA, c'est finalement faire un acte de foi. C'est s'engager pour un projet qui a du souffle et qui, bien que décidé dans une période de vaches maigres, n'est ni prétentieux ou pharaonique ni modeste ou provincial.

Il assurera un rayonnement fort à notre canton et un développement durable de l'homme, comme le qualifie M. Jean-Jacques Cevey, ancien président de la Fondation pour la création du MCBA. Il permettra de :

- rendre hommage aux maîtres du passé ;
- susciter l'intérêt de l'art ;
- contribuer à la formation du goût et de la connaissance de l'Art.

Deux députés se sont abstenus, fondant leur abstention sur les arguments suivants :

- groupe politique n'a pas (ou pas encore) de position sur ce sujet ;
- manque de dialogue général dans la conduite de ce dossier ;
- insuffisance dans l'étude des transports, notamment dans le renforcement de la mobilité douce et des transports publics ;
- insuffisance dans le projet de réaffectation du Palais de Rumine et de la Place de la Riponne après le départ du MCBA ;
- manque de vision sur la culture au niveau cantonal (plan directeur cantonal de la culture inexistant), avec un nouveau MCBA qui pourrait faire de l'ombre aux projets culturels vaudois ;
- doute sur la pertinence du choix du statut juridique de fondation de droit public ;
- lien urbanistique insuffisant avec d'autres projets lausannois.

Les quatre opposants à ce projet – qui ont annoncé un rapport de minorité par la voix de M. le député Gabriel Poncet – fondent leur opposition sur différents éléments, tels que l'inadéquation du site de Bellerive, la médiocrité architecturale du projet Ying-Yang, l'insuffisance de la redynamisation du centre-ville après le départ du MCBA à Bellerive et l'insuffisance de réflexion sur la programmation.

PROJET DE DÉCRET

Article 1

Comme déjà évoqué dans le rapport, la très grande majorité des commissaires estiment que cet EMPD manque d'explications sur les mesures d'accompagnement au niveau des transports.

Plusieurs amendements allant dans le sens d'une étude approfondie des accès et diverses connexions urbaines, privées et publiques sont déposés à cet article (cf. point 2 de ce rapport). Après d'intenses discussions, un amendement consensuel et "œcuménique" est finalement présenté, tenant compte de toutes les sensibilités politiques sur cette importante problématique.

Amendement article 1

Un crédit d'investissement de CHF 390'000.- est accordé au Conseil d'Etat, pour *contribuer aux financements des études* du projet définitif du nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts sur le site de Bellerive, à Lausanne, dont CHF 50'000.- affectés aux études de connexions urbaines (en particulier, développement des transports publics, de la mobilité douce et des cheminements piétonniers ainsi que l'aménagement des rives).

Amendement accepté par 12 oui, 0 non et 3 abstentions.

L'article 1, amendé, est accepté par 11 oui, 4 non et 2 abstentions.

Article 2

Accepté par 14 oui, 1 non et 2 abstentions.

Article 3

Deux amendements sont présentés :

- 1) CHF 390'000.-, en cohérence avec l'amendement accepté à l'article 1.
- 2) Amendement de forme : "... destiné à *contribuer* à financer..."

Amendement 1 accepté par 12 oui, 4 non et 1 abstention.

Amendement 2 accepté par 15 oui, 1 non et 1 abstention.

L'article 3, amendé, est accepté par 11 oui, 4 non et 2 abstentions.

Article 4

Accepté par 14 oui avec 3 abstentions.

Vote sur l'entrée en matière

Accepté par 11 oui, 4 non et 2 abstentions.

Comme déjà annoncé, un rapport de minorité réunissant les quatre opposants est annoncé en commission par M. le député Gabriel Poncet.

Bière, le 28 mars 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Jean-Marie Surer*

Avenir Rumine - Arlaud planning d'intention général	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	[Vertical grid lines for each year]								

nouveau musée des beaux-arts - NMBA	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
étude									
exécution									
inauguration									
déménagement / libération des actuels locaux "beaux-arts"									

palais de rumine	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
études préliminaires, planification et stratégie	phases 1 à 5								
EMPD crédit d'étude pour projet		phase 6							
établissement du projet (concours ou autre procédure)									
études, mise à l'enquête, préparation exécution et EMPD				phase 7					
EMPD crédit d'ouvrage									
exécution par étapes - rocades									
aménagement des locaux									

préfiguration muséographique									

nouveau parlement Perregaux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
résultat du concours									
EPMD crédit d'étude									
EPMD crédit d'ouvrage									
exécution									
inauguration									